

Le château d'Oissery (castellum Oisseriaci, château du pays des oseraies) est fort ancien. Il existait déjà en 1170. C'était la demeure du chef de la puissante maison des Barres, dont l'illustration fut grande au moyen âge et qui compte parmi ses membres un grand sénéchal du roi et des maréchaux de France. C'était une châtellenie suzeraine relevant directement du roi de France. Le sceau de Guillaume III des Barres, qui se trouve aux Archives nationales, nous donne une représentation, que l'on peut croire exacte, du château d'Oissery en 1247 : « Au milieu d'une « double enceinte crénelée, s'élèvent trois tours percées de baies à meneaux élancés. Le donjon est « protégé de mâchicoulis ; un effet de perspective « montre à vol d'oiseau le chemin de ronde et tout le « pourtour de son couronnement crénelé. La haute « porte d'entrée est accompagnée de deux portes de « service pour les piétons. La finesse du modelé a « rendu les contre-forts et jusqu'aux flèches du pont- « levis. »

La description du château, que nous trouvons dans

« *Une Aventure au XIII^e siècle* », offre de grandes analogies. « Cette féodale demeure était située presque au milieu d'un immense étang, dont les eaux claires et profondes servaient autant à l'agrément qu'à la défense. Elle offrait à l'œil du voyageur une massive construction de forme carrée, flanquée aux quatre angles de larges tours à mâchicoulis, reliées entre elles par une longue courtine crénelée, sur laquelle se détachaient, de distance en distance, d'autres tours plus petites et percées de meurtrières. Extérieur sombre et sévère, peu fait pour réjouir la vue, mais tout entier dans un but de défense, que nécessitaient d'ailleurs les troubles encore fréquents de l'époque. Au milieu de la partie sud du château s'élevait une tour carrée, en saillie sur les autres et escortée elle-même aux angles de quatre tours: C'était le donjon qui faisait communiquer avec l'extérieur par une porte ogive qui donnait sur un pont-levis assez étroit et presque toujours levé. »

L'illustre Guillaume II des Barres, seigneur d'Oissey, qualifié par Mezeray de grand sénéchal du roi Philippe-Auguste et surnommé l'Achille de son temps, était également seigneur de Saint-Pathus, Forfry, Silly, Marchémoret, etc. Mais dans un aveu fourni par lui en janvier 1214 à Thibaut comte de Champagne, il se reconnaît, pour lesdites seigneuries,

homme lige du comte de Champagne, après la ligueance du comte de Dammartin. Le château-fort d'Oissery seul, relevait directement de la grosse tour du Louvre.

L'importance de ce fort-château ne saurait être mise en doute un seul instant. Le rôle considérable joué au moyen âge par la maison des Barres, dont une rue de Paris en a gardé le nom, en serait une preuve suffisante. Il en est d'autres plus concluantes encore. En effet, en 1591, nous trouvons debout le vieux manoir d'Oissery. Il est vrai qu'au lieu d'être resté la résidence de seigneurs fidèles à leur roi et à leur patrie, il est devenu un repaire de ligueurs. Quatre-vingts hommes d'armes, tant de pied que de cheval, sont abrités derrière ses vieilles et puissantes murailles. Mais les paysans sont de bons Français. Ennemis de la Ligue et de l'Espagnol, ils rendent la vie dure à la garnison révoltée contre le roi Henri IV ; et par une belle matinée de printemps, le 28 avril 1591, celle-ci décampe et se retire à Meaux. Elle y fut, paraît-il, mal accueillie ; on lui reprocha sa lâcheté et on lui enleva ses armes. Mais le pays d'Oissery était joyeux ; et personne ne se plaignit de la couardise des soldats ligueurs.

L'année suivante, au mois de juillet 1592, les ligueurs qui étaient toujours maîtres de la ville de Meaux, firent une tentative pour reprendre le châ-

teau d'Oissery. L'attaque échoua complètement. Les garnisons royalistes de Senlis, de Dammartin et de Crépy opérèrent une sortie ; elles rencontrèrent les troupes de la Ligue dans les environs de Puisieux et les mirent en déroute. Un an juste après cette défaite, Henri de Bourbon se faisait catholique, et cette fois c'est la France entière qui acclamait Henri IV.

La seigneurie d'Oissery était à cette époque possédée par les d'Estouteville, qui la tenaient eux-mêmes des barons d'Ivry, héritiers par les femmes de Jehan des Barres, dernier seigneur d'Oissery appartenant à cette maison.

Comme noblesse, comme antiquité, comme illustration, la maison d'Estouteville ne le cédait en rien à la maison des Barres, avec laquelle elle avait eu de nombreuses alliances (1).

De la maison d'Estouteville, la châtellenie d'Oissery passa dans la maison d'Alègre, par le mariage de Marie d'Estouteville avec Gabriel, baron d'Alègre, chambellan du roi et prévost de Paris.

Enfin, au xviii^e siècle, c'est madame la comtesse de Pontchartrain qui est dame suzeraine d'Oissery. Nous voyons que le châtel d'Oissery existe encore et qu'il relève toujours directement du roi de France. Il est vrai qu'il est ruiné, qu'il est à moitié démoli. Depuis long-

(1) On trouve en 1464 une Jeanne d'Estouteville, épouse de Jacques des Barres.

temps les seigneurs d'Oissery l'ont abandonné pour la résidence plus belle, plus commode, plus spacieuse du Plessis; mais, tout ruiné qu'il est, c'est encore dans ses murs écroulés que l'on rend la justice, c'est de lui que relèvent les seigneuries d'alentour et un nombre considérable de fiefs et arrière-fiefs. Voici la description qui en est faite au quatrième volume du terrier : « Le châtel d'Oissery consiste en un vieux châ-
« teau presque entièrement desmoly et où il ne reste
« guère plus que les murailles de closture et une
« grosse tour. Au rez-de-chaussée de cette grosse
« tour est une forte prison et au-dessous une autre
« prison en forme de basse fosse voûtée. Au-dessus
« de la prison du rez-de-chaussez se trouve encore
« une autre prison, et au-dessus de celle-ci, l'audi-
« toire de la jurisdiction du baillage et châtellenye
« d'Oissery ensemble de la grurye dudit lieu, aux-
« quelles ont été réunis les baillage et châtellenye de
« Silly et prevosté du Plessis-Pontchartrain par lettres
« patentes de sa majesté le roy régnant, données au
« camp devant Tournay au mois de mai mil sept cent
« quarante-cinq. Au-dessus dudit auditoire est un co-
« lombier. Près ladite grosse tour et y attendant se
« trouve une chapelle fondée anciennement par Jean
« des Barres seigneur d'Oissery, par une chartre du
« mois de mars mil deux cent soixante-douze, sous
« l'invocation de la très-sainte Vierge Marie et nom-

« mée la chapelle Notre-Dame-des-Barres (1). Cette
« chapelle a été nouvellement rétablie et pourvue
« d'ornements par madame la comtesse de Pontchar-
« chartrain, rebénie par messire Jean-Martin Pol,
« prêtre, curé et chanoine d'Oissery, député et commis
« à cet effet par Monseigneur Antoine-René de la
« Roche de Fontenille, évêque de Meaux, le vingt
« juillet de l'année présente mil sept cent cinquante-
« deux. »

Trois prisons et une chapelle, voilà donc tout ce qui restait au milieu du siècle dernier de l'antique manoir des sires des Barres.

Quant à l'hôtel que ces puissants seigneurs habitaient à Paris, il était déjà détruit depuis longtemps. « C'était, dit Sauval dans ses *Antiquités de Paris*, un « fort grand logis situé au coin de la rue de la Mor- « tellerie et de celle qui depuis leur a emprunté son « nom. Il prit en 1364 le nom d'hôtel Saint-Maur, à « cause de l'abbé de Saint-Maur qui y avait fait sa ré- « sidence. On le voit encore figurer dans un plan « dressé vers 1532. »

Quoi qu'il en soit, et bien que l'hôtel des seigneurs

(1) Le terrier n'est point ici absolument d'accord avec Dom Toussaint Duplessis. Le savant historien de l'église de Meaux constate en effet l'existence de deux chapelles dans le château d'Oissery. Celle placée sous l'invocation de la sainte Vierge existait déjà en 1265, et le chapelain était à la nomination des chanoines d'Oissery.

des Barres eût cessé d'exister au siècle dernier et que leur antique manoir ne fût plus guère qu'un amas de ruines, la châtelainie suzeraine d'Oissery s'était maintenue dans sa presque intégrité. Mais les seigneurs qui s'y étaient succédés avaient constamment aliéné une partie de leur domaine direct et créé de nombreux fiefs. Nous voyons dès le mois de mars 1252, Jehan des Barres ériger un fief en faveur de Thomas d'Oissery, fief minime s'il en fût jamais, car il comprenait « un manoir, une mesure, et quatorze arpents de terre. »

Les lettres d'érection de ce fief sont en français. Cette curieuse charte, qui est conservée aux Archives nationales, et que nous reproduisons *in extenso* avec l'orthographe du XIII^e siècle, est ainsi conçue :

« C'est la franchise d'un manoir faite à Thomas
« d'Oisserie, fils Mess. Foucaut, par Jehan des Barres.
« — A toux ceus qui ces lettres verrunt, je Johens
« sires des Barres et de *Ouseri*, salux, je fais queneue
« chose que je pour eumour et pour son servise e
« franchi a Thomas Doysseri le fil monseignour Fou-
« caut son mennoir et une mesure qui fu herouale et
« XIII arpenx et 1 quartier de terre, laquelle terre
« cil devant dit Thomas tenoit de moi acens et ar-
« champart et an coutumes de la vile, en tien meniere
« que cil devant dit Thomas tenra ce devant dit ma-
« noir et celle devant dite mesure de moi en fié, ce

« est a savoir en ce meesme fié que cil devant dit
« Thomas tient de moi et tout... fié. Et de celle devant
« dite terre me rendra cil devant dit Thomas de cha-
« cun arpent VI d. de cens chacun en la Senremi et
« noil et veu que cil devant dit Thomas et si oier tie-
« gnent perpetuement ce devant dit mennoir et celle
« devant dite mesure en fié einsins come illet devant
« dit et celle devant dite terre par le cens rendant
« ensins com illet devant dit et je jo hens des Barres
« sires de ces devant dites choses nommées le prou-
« met a garantir a ce devant dit Thomas et a se oier
« a touz jour en contre toux et encontre toutes qui-
« tement et franchement sans autres redevances par
« le fié et par le cens ensins comme illet devant dit
« et pour que ce soit ferme et estable je fet seeler ces
« lettres de mon seel len de lincarnacion Nostre Sei-
« gnour. M. CC. L. III ou moais de marx. (Archives
« nationales, S. 5190 B, mars 1252.) »

Ainsi donc, tantôt pour récompenser un service rendu, tantôt pour une cause, tantôt pour une autre, le seigneur féodal abandonne une portion de son domaine direct et crée des fiefs et arrière-fiefs. Mais ce qui amena surtout l'appauvrissement du domaine direct de la châtellenie d'Oissery, ce fut la grande générosité dont firent preuve envers l'Eglise les seigneurs des Barres et leurs successeurs. Les effets de

cette générosité nous fourniront les éléments d'un curieux chapitre.

Voici en quoi consistait, en 1747, le domaine direct des seigneurs d'Oissery :

1° Le vieux château avec la grange du Champart et trois arpents quatre-vingt dix perches ;

2° Les étangs du Rougemont et d'Oissery, dont l'étendue était de soixante-onze arpents quatre-vingt dix-neuf perches ;

3° Le moulin et le canal de Rougemont avec neuf arpents soixante-quatre perches de prés ;

4° Les prés de Clacquetel et les marais de Bregy comprenant soixante-trois arpents ;

5° Les bois des Barres et de l'Homme-Mort s'élevant ensemble à la quantité de cent soixante arpents ;

6° Les terres labourables de la ferme seigneuriale comprenant quatre cent quarante-six arpents.

C'était donc encore un beau domaine que celui fourni par la seigneurie d'Oissery.

Ce domaine fut vendu en 1763, par madame la comtesse de Pontchartrain, à Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti qui, en 1791, afin de se procurer de l'argent comptant pour émigrer, le revendit au sieur Brodelet.

